

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 069-216901157-20240304-2024015-DE



ère

---

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE

## ENGAGEMENT QUARTIERS 2030



## SOMMAIRE

1 – Vision d’ensemble de la Communauté d’Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de ses 3 QPV .....	<b>Err</b>
<b>eur ! Signet non défini.</b>	
<b>Présentation de la Communauté d’Agglomération Villefranche Beaujolais Saône</b> .....	<b>0Err</b>
eur ! Signet non défini.	
<b>Données clés sur le quartier de Belleruche</b> .....	<b>Err</b>
ur ! Signet non défini.	
<b>Données clés sur le quartier de Béligny</b> .....	<b>Err</b>
ur ! Signet non défini.	
<b>Données clés sur le quartier du Gare</b> .....	<b>Err</b>
ur ! Signet non défini.	
<b>Quelques caractéristiques démographiques en synthèse</b> .....	<b>Err</b>
ur ! Signet non défini.	
2 – Le contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » : contexte et enjeux .....	<b>Err</b>
<b>eur ! Signet non défini.</b>	
<b>La politique de la ville et le contrat de ville en quelques mots</b> .....	<b>19</b>
<b>Bref retour sur le contrat de ville 2015-2023</b> .....	<b>19</b>
<b>Ce qu’il faut retenir du contrat de ville "Engagement Quartiers 2030"</b> .....	<b>24</b>
3 – L’élaboration du contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » .....	<b>Err</b>
<b>eur ! Signet non défini.</b>	
<b>Présentation de la méthodologie d’élaboration</b> .....	<b>25</b>
<b>Une démarche participative</b> .....	<b>27</b>
3 – Les orientations stratégiques du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » .....	<b>Err</b>
<b>eur ! Signet non défini.</b>	
<b>Favoriser l’accès et le maintien à l’emploi des personnes, en renforçant le lien avec les entreprises et en repensant l’offre à destination des habitants des quartiers</b> .....	<b>29</b>
<b>Renforcer la sécurité et la tranquillité publique dans les trois Quartiers Politique de la Ville et se doter d’une véritable Gestion sociale et urbaine de proximité</b> .....	<b>32</b>
<b>Favoriser l’accès aux droits et lutter plus efficacement contre les phénomènes de non-recours : santé, français, numérique</b> .....	<b>35</b>
<b>Favoriser la réussite éducative des jeunes des Quartiers Politique de la Ville, tout en confortant le travail initié en matière d’accompagnement à la parentalité</b> .....	<b>38</b>
<b>L’égalité femmes-hommes et l’environnement comme thématiques transversales, venant infuser chacune des orientations stratégiques</b> .....	<b>41</b>



3.1 - Renforcer l'égalité femmes-hommes, en menant des actions ciblées et en faisant de cet enjeu un prérequis à la conception et à la conduite de toutes les actions ..... 41

3.2 - S'engager collectivement sur la protection de l'environnement en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire et en développant la conscience environnementale des habitants ..... 41

**Le sport et la culture, des thématiques sous les projecteurs en 2024 et objets d'actions spécifiques tout au long du contrat de ville « Engagement 2030 » ..... 42**

3.3 - Le sport ..... 43

3.4 - La culture ..... 44

**4 – La gouvernance du contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » ..... Err**

**ur ! Signet non défini.**

**La gouvernance, la participation des habitants et l'évaluation ..... Erre**

**ur ! Signet non défini.**

4.1 – La gouvernance et l'animation ..... 45

4.2 - La participation des habitants ..... 47

4.3 – L'évaluation du contrat de ville ..... 49

**Les moyens mobilisables par les signataires ..... 50**

**Annexes ..... 54**

## AVANT-PROPOS

Les contrats de ville s'inscrivent dans le cadre de la loi du 17 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. L'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des cosignataires s'engagent à veiller - chacun selon ses compétences et ses modalités d'intervention - à une complémentarité et une articulation efficace du contrat de ville Engagement quartiers 2030 Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône avec les autres outils de contractualisation déployés sur ce même territoire.

### **Pactes des solidarités et France Travail :**

Dans le cadre de la réforme de France Travail comme du Pacte national des solidarités, l'enjeu d'accroître le retour à l'emploi de toutes les personnes qui en sont privées et plus particulièrement celles qui en sont le plus éloignées est partagé par tous comme levier à la fois de sortie de la précarité et de réponse aux besoins de recrutement sur les territoires.

Afin d'investir pour les solidarités, la prévention de la pauvreté dès l'enfance, l'accès aux droits et la transition écologique solidaire, mais aussi afin d'investir pour le plein Emploi et bâtir France Travail, l'État et le département s'engagent dans une contractualisation unique, à la fois dans le cadre du Pacte national des solidarités et de France Travail.

Les actions relevant du champ des solidarités se déploient sur la période 2024-2027, et se déclinent par les trois axes suivants : La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ; La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ; La transition écologique solidaire.

Les actions relatives à l'insertion et à l'emploi dans le cadre de France Travail sont conclues pour l'année 2024 et visent à notamment à soutenir des actions qui densifient l'offre locale dans une logique de complémentarité avec les solutions existantes, façonner une offre de service transformée pour rechercher une meilleure insertion dans l'emploi par le déploiement territorial d'un accompagnement rénové des allocataires du RSA permettant notamment d'organiser l'intensité des parcours avec une programmation hebdomadaire d'actions de formation, d'accompagnement et d'appui pour les personnes qui en ont besoin.

Les signataires de ce contrat sont convaincus des réelles convergences de ces outils de contractualisation avec la politique de la ville, notamment compte tenu de l'échelle d'intervention et de la nécessaire prise en charge globale des parcours.

### **Stratégie de prévention et de protection de l'enfance :**

La contractualisation relative à la stratégie de prévention et de protection de l'enfance démontre la volonté de l'Etat de venir en appui des collectivités sur la protection de l'enfance qui appartient au bloc de compétences des départements. Contractualisée avec le département du Rhône depuis 2021, cette stratégie s'appuie sur quatre engagements fondamentaux pour les enfants et leurs familles : agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, sécuriser le parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures, donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits, préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte. A la date de signature du présent contrat de ville, les modalités de déploiement de la poursuite de cette contractualisation sont attendues.

Les signataires de ce contrat sont convaincus des réelles convergences de cet outil de contractualisation avec la politique de la ville, notamment compte tenu de la part des jeunes en quartiers politique de la ville et des besoins qui sont les leurs.

### **Contrat de relance et de transition énergétique :**

A l'échelle du bassin de vie de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a été signé le 30 septembre 2021, avec un avenant signé le 26 décembre 2023. Il est le cadre privilégié d'accompagnement sur plusieurs années de la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique autour de 7 axes : territoire d'entrepreneurs (industrie, artisanat, tertiaire, agriculture/viticulture, commerces), territoire d'équilibre (transition énergétique, ressource en eau, gestion raisonnée de l'espace, maîtrise de l'urbanisation), territoire à forte identité culturelle et patrimoniale (pôles touristiques et muséaux, patrimoine bâti, éducation artistique/culture), territoire de mobilités (transports en commun, mobilités partagés et douces), territoire innovant pour répondre aux besoins des familles (accueil et garde petite enfance, prévention et accès aux soins, funéraire, gens du voyage), territoire de talents (formation, culture, sport), territoire fédérateur pour réduire les fractures territoriales (renouvellement urbain, politique de la ville, extension du programme réussite éducative, services numériques à la population, transport à la demande). Au regard de la prise en compte de la transition écologique dans le déploiement de la politique de la ville, il sera nécessaire d'associer les acteurs de la politique de la ville au déploiement de ce contrat.

Les signataires de ce contrat sont convaincus des réelles convergences de cet outil de contractualisation avec la politique de la ville, notamment compte tenu de l'enjeu prioritaire de transition écologique des quartiers.

### **Convention du projet de renouvellement urbain du quartier de Belleruche**

La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Belleruche a été signée le 10 décembre 2020. Le projet de renouvellement urbain vise à diversifier les typologies bâties afin de garantir la qualité de l'habitat. Les espaces extérieurs se rattachant à chaque résidence seront mieux identifiés et délimités. Les espaces publics seront requalifiés de manière à permettre aux habitants une réappropriation des lieux communs. Les équipements publics de proximité vont structurer le quartier et seront mieux signalés afin de réaffirmer la présence des institutions et répondre aux besoins des habitants et usagers du quartier.

Au-delà de la programmation urbaine, un ensemble d'actions « autour du projet » permet d'associer au mieux les habitants de ce quartier en vaste transformation. Il s'agit d'une gouvernance adaptée à ce projet partenarial prenant notamment appui sur le conseil citoyen, un volant important d'actions en matière de concertation, de communication et d'accompagnement culturel (valorisation de la mémoire du quartier) et la mise en place d'insertion par l'activité économique liée aux chantiers induits par le projet.

Le projet de renouvellement urbain mis en œuvre dans le quartier de Belleruche participe d'un projet de territoire plus large et s'inscrit notamment en complémentarité avec le contrat de ville.

### **Convention territoriale Globale**

Conclue par la Communauté d'agglomération et les communes avec la Caisse d'allocations familiales la convention territoriale globale couvre les champs d'intervention suivants : petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement et accompagnement social.

Elle matérialise l'engagement conjoint de la Communauté d'agglomération, des communes et de la Caisse d'allocation familiale de poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire et de développer des actions nouvelles permettant de répondre aux besoins des familles. Les actions s'inscrivent en complémentarité avec celles du contrat de ville.

### **Plan Départemental d'Action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du**

#### **Rhône**

Sur le territoire du département pour la période 2022-2026, le PDALHPD symbolise les engagements de l'Etat et du département du Rhône pour l'accès au logement et à l'hébergement des habitants en difficulté. Dans un contexte d'accroissement de la précarité et d'augmentation des dépenses des habitants en lien avec leur logement, le plan entend agir tant sur la prévention des difficultés d'accès et de maintien dans le logement que dans le traitement des problématiques liées à la qualité et au développement du parc. Les instances du PDALHPD ont vocation à être des lieux de mise en cohérence des politiques du logement, de l'hébergement et des politiques sociales en favorisant une implication des habitants et des communes, au-delà des partenaires associatifs et institutionnels habituels.

Les signataires de ce contrat sont convaincus des réelles convergences de cet outil de planification avec la politique de la ville, notamment compte tenu des difficultés de logement rencontrées par les habitants.

## 1. Vision d'ensemble de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de ses quartiers politique de la ville

### Présentation de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Située au carrefour des Régions Bourgogne et Auvergne Rhône-Alpes, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône jouit d'une localisation stratégique entre les Pierres dorées, les Monts du Beaujolais, la Saône et la plaine de l'Ain. Sa proximité d'accès avec la Métropole de Lyon (30 minutes) est également un trait caractéristique du territoire. Créée en 2014, elle rassemble 18 communes et près de 73 000 habitants. Elle constitue l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) le plus peuplé du Département du Rhône.

*La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône c'est...*

**18 communes**

**72 925 habitants**

**364 agents**

**60 élus**

**167 km<sup>2</sup> de superficie**

**33 000 emplois**

**61,2,6 M€ (fonctionnement) et 47,3 M€ (investissement) de budget**

**+ de 50 équipements**

dont 12 crèches, 8 équipements sportifs, 2 musées, 1 conservatoire de musique...



La Communauté d'Agglomération dispose de nombreuses compétences telles que l'aménagement du territoire, le développement économique, l'habitat, l'eau, la collecte des déchets ménagers, avec lesquelles la compétence contrat de ville s'inscrit en transversalité.

L'ensemble de ses priorités sont présentées dans le plan de mandat 2020-2026 « Villefranche Beaujolais Saône, Territoire d'ambitions », qui vise à concilier développement et environnement, et veut faire de Villefranche Beaujolais Saône un territoire fédérateur.



La Communauté d'Agglomération exerce sa compétence en matière de politique de la ville :  
« élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;  
animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de  
développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de  
prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville » (article L  
5216-5 du code général des collectivités territoriales). A ce titre depuis 2000, l'intercommunalité  
a porté, coordonné et cofinancé les dispositifs successifs de contractualisation avec l'Etat.

Remarque méthodologique : L'ensemble des données présentées sont issues du dernier  
recensement de la population réalisé en 2018 par l'Insee.

Chaque fois qu'il a été possible de mobiliser des données actualisées et collectées par des acteurs  
publics, France Travail ou la Caisse d'allocations familiales, par exemple, cela a été fait.

## Données clés sur le quartier de Belleroche



Situé sur les communes de Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône<sup>1</sup>, Belleroche est le plus grand quartier politique de la ville (QPV) du territoire.

Au sud-ouest du centre-ville caladois, le quartier connaît d'importantes transformations dans le cadre du programme de renouvellement urbain (PRU). Cette opération, à travers les démolitions, requalifications et constructions a un impact

sur le nombre d'habitants, qui tend à diminuer.

En 2018, la population de Belleroche s'élevait à 4 851 habitants. Cette population se distinguait par une part importante des moins de 25 ans (44%) et de femmes (53,2%).

D'un point de vue socio-économique, le taux d'emploi dans le quartier est faible (32,9%) et connaît une tendance à la baisse. Le taux de pauvreté augmente en miroir, atteignant 54,4%.

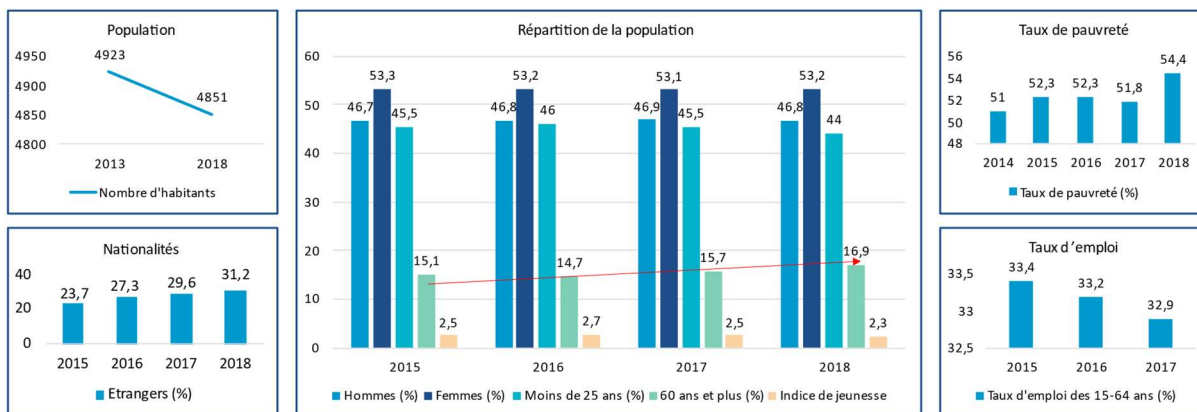
Le quartier comprend trois groupes scolaires, deux établissements d'accueil du jeune enfant, une ludothèque, une Maison de Santé Pluridisciplinaire, un gymnase avec une salle de musculation, un stade de foot, une bibliothèque associative, un verger et un jardin partagé ainsi qu'un centre commercial. Dans le cadre du PRU, de nouveaux espaces seront créés : un pôle enfance comprenant une école, un établissement d'accueil du jeune enfant ; un pôle administratif, associatif et citoyen ainsi qu'un pôle commercial avec des commerces installés en rez-de-chaussée d'immeubles.

<sup>1</sup> Cf. annexe 1

## GRAPHIQUES :

## Vision d'ensemble de l'évolution des quartiers prioritaires

## Données clés sur le quartier de Belleruche



Sources : Base de données du Système d'information géographique de la politique de la ville (SIG), disponibles en octobre 2023

13

**FOCUS : Le programme de renouvellement urbain de Belleruche, pour un cadre de vie amélioré**

Belleruche a été retenu parmi les 200 quartiers d'intérêt national par le conseil d'administration de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Une convention pluriannuelle a ainsi été signée le 10 décembre 2020 entre l'ANRU, la Communauté d'Agglomération, les communes et les bailleurs sociaux).

Les objectifs poursuivis s'inscrivent en complémentarité avec le contrat de ville :

- Proposer un habitat de meilleure qualité et plus varié : 510 logements démolis, 250 logements construits, 256 rénovés, 653 logements avec des espaces extérieurs embellis et mieux délimités ;
- Aménager de nouveaux espaces publics de qualité avec la création d'un parc ludique et sportif ;
- Permettre des circulations facilitées, en voiture, à vélo ou à pied pour un quartier mieux connecté au reste du territoire ;
- Concevoir de nouveaux espaces verts autour d'un projet paysager de qualité ;
- Développer une offre de commerces et de services (éducation, vie associative, santé, loisirs).

Le PRU sera achevé à horizon 2032 et vise à une mixité sociale et au rééquilibrage de l'offre sociale au sein de la Communauté d'Agglomération. Il vise également à avoir un quartier plus dynamique



avec une offre de services de qualité (Maison de Santé Pluridisciplinaire, commerces, Pôle Enfance, Maison du Projet, etc.).

Par ailleurs, des clauses d'insertion sont parties intégrantes du cahier des charges et seront mobiliser, pour permettre aux habitants de bénéficier des opportunités d'emploi.

PROJET

## Données clés sur le quartier de Béligny



Béligny se situe à Villefranche-sur-Saône, au sud-est de la commune<sup>2</sup>. Ce quartier est scindé en deux par l'autoroute.

Il est le deuxième quartier politique de la ville le plus important en nombre d'habitants (3 515 habitants en 2018). Sa population possède des caractéristiques similaires à celle de Belleruche, à savoir une population plutôt jeune (39,5% de moins de 25 ans).

Le taux d'emploi des habitants du quartier est supérieur à celui de Belleruche, s'établissant à 43,3%. La précarité reste importante comme en témoigne le taux de pauvreté de 50,3%.

Le quartier comprend deux écoles maternelles et une école élémentaire, un établissement d'accueil du jeune enfant, un espace pour le Programme de Réussite Educative (PRE), trois écoles, un espace consacré à des actions culturelles, une salle de musculation, deux City stades et un terrain de foot, une Maison de quartier ainsi qu'une Maison des familles et des associations.

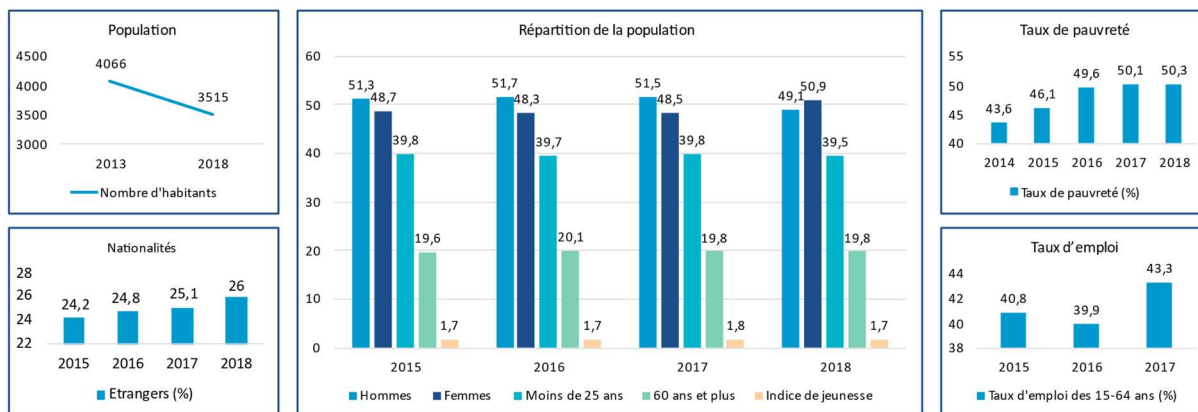
Ce quartier est par ailleurs excentré et manque de professionnel de santé. Dans le cadre du contrat de ville et dans la mesure où Belleruche fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain, une attention particulière sera apportée à ce quartier.

<sup>2</sup> Cf. annexe 2

## GRAPHIQUES :

## Vision d'ensemble de l'évolution des quartiers prioritaires

## Données clés sur le quartier de Béligny



Sources : Base de données du Système d'information géographique de la politique de la ville (SIG), disponibles en octobre 2023

15

## FOCUS : La Maison de quartier de Béligny au cœur de l'animation du quartier

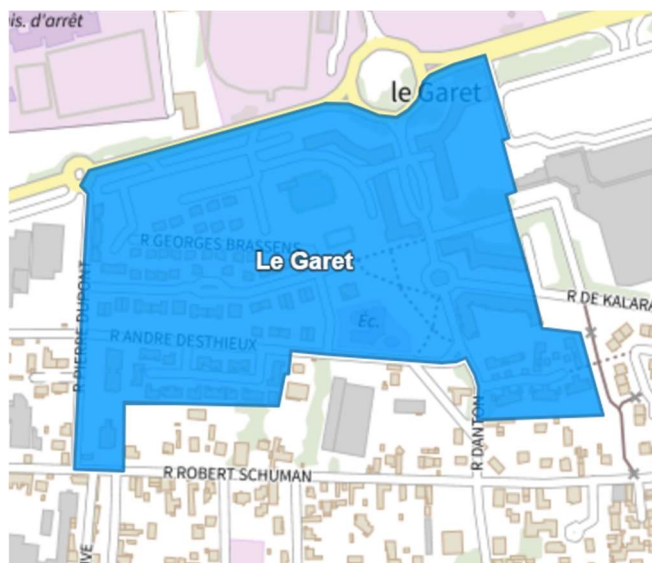
Située au croisement de la rue Condorcet et de la rue Justin Godart, sur un espace réunissant une salle de musculation, un City Stade et un terrain de foot, la Maison de quartier de Béligny est un équipement phare de la politique d'animation du quartier. Il propose ainsi :

- Un accueil pour l'aide aux démarches administratives des habitants du quartier et l'orientation vers les structures et partenaires suivant leurs besoins ;
- Des activités pour tous : couture, sorties familiales, ateliers bien-être, rencontres thématiques autour de projets et des permanences hebdomadaires pour faciliter la participation des habitants aux projets qui les concernent ;
- Un lieu d'écoute pour un soutien moral.

Cet espace vise à répondre aux besoins des habitants, en proposant une offre adaptée.

A côté de cet équipement central qu'est la Maison de quartier, il existe d'autres propositions portées par des associations.

## Données clés sur le quartier du Garet



Situé au nord de la commune de Villefranche-sur-Saône, le Garet est le quartier politique de la ville qui possède le plus faible nombre d'habitants. A proximité immédiate de Troussier<sup>3</sup>, le Garet est borné à l'est par un centre-commercial et par la maison d'arrêt.

La population du quartier diminue de façon importante et comptait 917 habitants en 2018. Cette population reste relativement jeune (41,9%). Elle est également caractérisée

par une majorité de femmes (53,3%).

Le quartier est marqué par un taux d'emploi plus important que les deux précédents quartiers politique de la ville (47,3%) et un taux de pauvreté légèrement inférieur (41,8%).

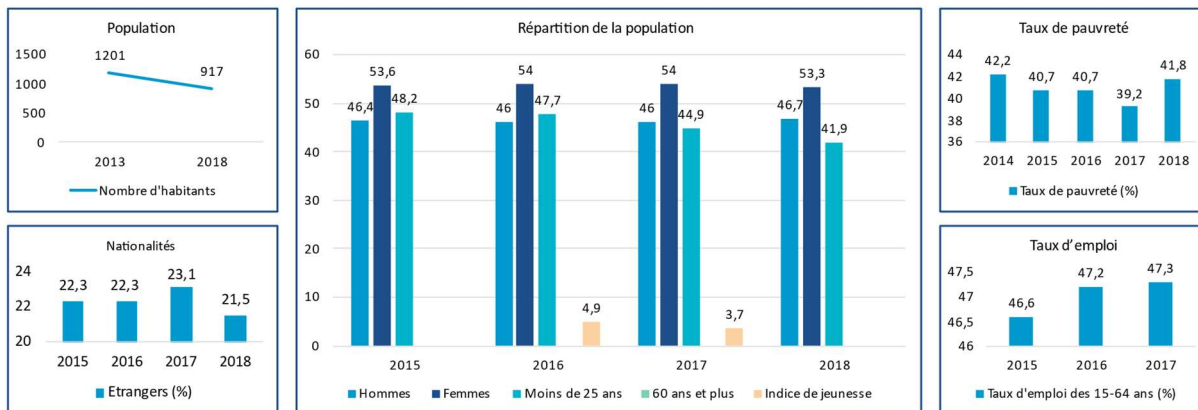
Ce quartier comprend une école maternelle, un établissement d'accueil du jeune enfant, une ludothèque, une Maison de quartier, un gymnase ainsi que trois terrains de basket.

<sup>3</sup> Cf. Annexe 3

GRAPHIQUES :

Vision d'ensemble de l'évolution des quartiers prioritaires

Données clés sur le quartier du Garet



Sources : Base de données du Système d'information géographique de la politique de la ville (SIG), disponibles en octobre 2022 3

FOCUS : Des terrains de basket comme outils à l'insertion professionnelle des jeunes

Inaugurés en novembre 2022, les trois terrains de basket du Garet viennent compléter l'offre sportive existante avec le gymnase et le City Stade, créant ainsi un véritable centre sportif au cœur du quartier.

Entretenus par la ville de Villefranche-sur-Saône et animés par une association spécialisée dans l'insertion professionnelle par le sport, ces terrains ont permis de développer la pratique sportive chez les jeunes, filles et garçons, et plus largement, de créer une passerelle d'une part avec le champ de l'insertion et d'autre part avec les parents.



## Quelques caractéristiques démographiques en synthèse

Entre 2013 et 2018, la **population totale était en baisse au sein des trois quartiers prioritaires**, avec des baisses significatives sur les quartiers de Béliigny (-13,55%) et du Garet (-23,65%).

Cette population est constituée en **majorité de femmes** pour les trois quartiers politique de la ville (52,5% en moyenne), tendance relativement similaire à celle observée à l'échelle de la ville de Villefranche-sur-Saône (52,2%) et de l'EPCI (51,9%). Elle se caractérise également par **une part importante de jeunes de moins de 25 ans** (41,8% en moyenne pour les trois quartiers politique de la ville), ce qui constitue une proportion plus forte qu'à l'échelle de la ville de Villefranche-sur-Saône (32,2%) et de l'EPCI (31,5%). Le quartier de Béliigny a une population globalement plus âgée que celle du quartier de Belleroche (l'indice de jeunesse s'élève à 1,7 à Béliigny contre 2,3 à Belleroche ; les 60 ans et plus représentant 19,8% de la population totale contre 16,9% à l'échelle de la ville de Villefranche-sur-Saône), malgré **une légère tendance au vieillissement de la population dans le quartier de Belleroche**.

Les trois quartiers politique de la ville accueillent une population ne possédant pas la nationalité française représentant respectivement 31,2% de la population pour Belleroche, 26% pour Béliigny et 21,5% pour Le Garet.

Sur le plan économique, les trois quartiers se caractérisent par **une plus grande précarité que l'ensemble de la Communauté d'Agglomération**. Le taux de pauvreté s'élève à 54,4% pour Belleroche, 50,3% pour Béliigny et 41,8% pour le Garet. Ce taux reste dans les trois quartiers confondus, largement supérieur à celui des villes de Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône (21,3%) et de l'EPCI (16,5%).

Le taux d'emploi est, dans les trois quartiers confondus, très inférieur à celui des villes de Gleizé, Limas, Villefranche-sur-Saône (59,6%) et de l'EPCI (63,9%). Il présente cependant des disparités significatives entre quartiers, à la défaveur du quartier de Belleroche (32,9%, contre 43,3% et 47,3% pour les quartiers de Béliigny et du Garet).

**Les emplois précaires** (emploi à durée déterminée, intérim, apprentissage par exemple) **sont surreprésentés au sein des trois quartiers**. Ils représentent en moyenne 29,5% des emplois dans les trois quartiers, contre 14,9% à l'échelle de la ville de Villefranche-sur-Saône et 13% à l'échelle de l'EPCI.

Le nombre de foyers bénéficiaires des allocations familiales est en baisse dans le quartier de Belleroche sur la période 2016-2020 (-8,83%), relativement stable à Béliigny (-0,38 %), mais en

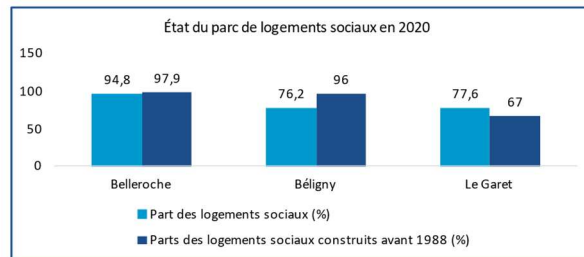
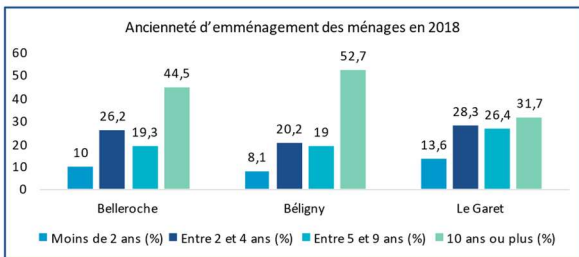
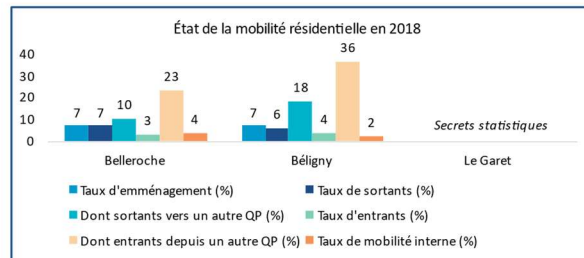
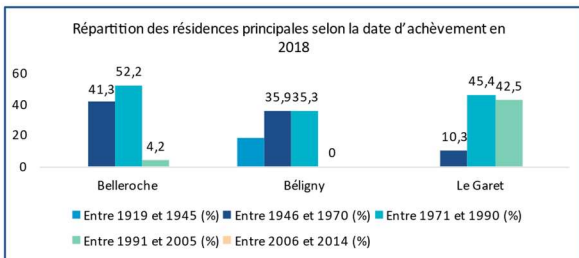


hausse au Garet malgré la baisse de la population totale (+10.24 %) <sup>4</sup>. Au regard de l'évolution connue pour certains indicateurs, et notamment le nombre d'allocataires CAF en baisse, il est assez probable que cette tendance soit toujours d'actualité.

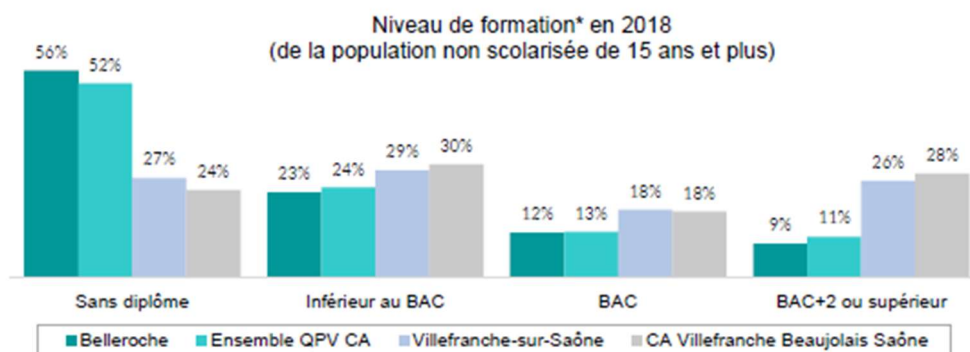
En ce qui concerne la question scolaire, les trois quartiers politique de la ville concentrent des indicateurs relativement faibles en matière de formation. Dans ce sens, la Cité éducative de Villefranche-Gleizé-Limas a permis la mise en œuvre depuis 2022 de nombreuses actions.

GRAPHIQUES :

Chiffres clés en matière d'hébergement et de logement



Sources : Base de données du Système d'information géographique de la politique de la ville (SIG), disponibles en octobre 2022 3



\*diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder

Insee - RP 2018, Estimations démographiques (QPV)

<sup>4</sup> Ces données sont issues des fichiers des allocataires des Caisses d'allocations familiales (CAF) au 31/12/2020

## 2. Le contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » : contexte et enjeux

### **La politique de la ville et le contrat de ville en quelques mots**

---

La politique de la ville participe à la solidarité et vise une meilleure cohésion urbaine et sociale, au bénéfice des quartiers prioritaires et des habitants les plus fragiles. Il s'agit d'**une politique qui complète les politiques de droit commun en visant « l'effet levier »**. En ce sens, elle doit ainsi permettre de pallier les manques et de générer de nouvelles initiatives dans les quartiers prioritaires où le niveau de vulnérabilité des habitants est sensiblement plus important.

Elle est **conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs partenaires institutionnels** dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leurs unités urbaines de rattachement, et de concourir à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, elle vise à<sup>5</sup> :

- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

---

<sup>5</sup> Ces objectifs sont stipulés dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy du nom du Ministre délégué de la ville, François Lamy

Elle est mise en œuvre au moyen d'**une contractualisation : le contrat de ville**. Copiloté à l'échelle intercommunale par l'Etat et l'intercommunalité, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, le contrat de ville consigne les objectifs de développement des quartiers prioritaires. Il s'inscrit dans **une démarche de co-construction avec les habitants, associations et structures qui interviennent dans les quartiers**.

Les dispositifs et actions portés dans le cadre de la politique de la ville viennent ainsi renforcer les moyens de droit commun déjà déployés dans les quartiers concernés.

PROJET

## Bref retour sur le contrat de ville 2015-2023

Initialement conclu pour la période de 2015 à 2020, le contrat de ville a été prolongé jusqu'en décembre 2023. Il avait été établi à partir des piliers suivants :

- Pilier 1 : la cohésion sociale ;
- Pilier 2 : le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- Pilier 3 : le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Pilier transversal : les valeurs de la République et la citoyenneté.

Ces piliers ont été complétés par le protocole d'engagements réciproques signé en 2020, qui, à la lumière du bilan des actions conduites, mettait en avant les axes ci-dessous :

- Emploi, développement économique et excellence numérique ;
- Habitat et renouvellement urbain ;
- Mobilités quotidiennes pour désenclaver les quartiers ;
- Jeunesse, éducation, formation et insertion ;
- Actions sociales et santé ;
- Tranquillité publique et justice.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, ce sont **trois quartiers politique de la ville** qui ont été inscrits dans la géographie prioritaire, représentant environ 15% de la population intercommunale, et **un quartier de veille active**.



Ainsi, sur la période de 2015 à 2023, le contrat de ville, via l'attribution de subventions, a permis la mise en œuvre d'actions concrètes au service des habitants sur les piliers du contrat de ville notamment le Programme de Réussite Educative (PRE), l'accompagnement à la parentalité, l'apprentissage du français, le numérique, etc.

Une première évaluation en interne a été menée dans le cadre de la signature du protocole d'engagement du contrat de ville en 2020. Elle a été complétée par l'étude réalisée dans le cadre du renouvellement du contrat de ville en 2023.

### **ENCART: Troussier, un quartier en veille active**

Situé sur la commune de Villefranche-sur-Saône et à proximité immédiate du quartier du Garet, le quartier de Troussier a fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain sur la période 2008-2015, avec le soutien de l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain et en co-maîtrise d'ouvrage avec la société Habitat Beaujolais Val de Saône (devenue Alliade Habitat), la Communauté d'Agglomération et la ville de Villefranche-sur-Saône (cf. annexe 4).

Ce quartier, qui comptait 840 habitants avant l'opération de démolition, a atteint 700 habitants après la réalisation des maisons de ville. Regroupant une population composée pour l'essentiel de personnes disposant de revenus modérés et locataires de logements sociaux, Troussier était classé en quartier de veille active (QVA) dans le contrat de ville 2015-2023. Dans le prolongement des mutations positives qui se sont opérées, ce quartier continue de faire l'objet d'une attention particulière.

## ENCART : Les chiffres clés de la politique de la ville menée entre 2015 et 2023

- Une enveloppe de 1,03 M€ consacrée par la Communauté d'agglomération pour l'accompagnement de projets à destination des habitants des quartiers politique de la ville ;
- Une enveloppe de 2,83 M€ consacrée par la Communauté d'agglomération pour le soutien d'actions de cohésion sociale, et plus particulièrement les structures d'insertion par l'activité économique qui accompagnent principalement les habitants des quartiers politique de la ville ;
- 33 projets soutenus en moyenne par an dans le cadre de la programmation ;
- Une enveloppe de 2,23 M€ consacrée par l'Etat pour l'accompagnement de projets à destination des habitants des quartiers politique de la ville du territoire ;
- Le pilier "Développement de l'activité économique" est celui qui a bénéficié de plus de subventions (45%), contre 21% pour les piliers "Cadre de vie et renouvellement urbain" et "Cohésion sociale", et 13% pour le pilier "Valeurs de la République et citoyenneté" ;
- 161 200 € de crédits alloués par l'Etat dans le cadre de l'opération Quartiers d'été (2020-2023) ;
- Un appel à projets "Fonds de développement local" cofinancé par la Communauté d'agglomération et l'Etat pour la conduite d'actions ponctuelles sur les quartiers politique de la ville, avec une enveloppe moyenne de 19 000 € par an, qui permet de financer entre 15 et 20 projets : sorties familiales, fêtes de quartier, actions culturelles, etc.

## Ce qu'il faut retenir du contrat de ville "Engagements Quartier 2030"

---

Les contrats de ville sont régis par **la loi Lamy** du 21 février 2014 : près de 1 500 quartiers, sélectionnés à l'échelle nationale sur le critère unique du revenu, ont été ciblés pour établir les contrats de ville 2015- février 2022. Ces contrats ont été suivis d'un avenant pour l'année 2023.

Le renouvellement, par l'Etat, des contrats de ville en 2024 s'inscrit dans la continuité de cette loi avec le **maintien du critère unique du revenu** et avec **un nouveau zonage** qui vise à prendre en compte l'évolution des réalités socio-économiques, et les transformations démographiques et urbaines continues (arrivées et départs dans les quartiers, relogement, déconstructions / reconstructions...). Ce sont ainsi **1 362 quartiers** qui bénéficient de cette nouvelle génération de contrat de ville sur le territoire métropolitain<sup>6</sup> : 291 quartiers sont maintenus à isopérimètre, 960 quartiers sont maintenus avec une évolution de leur périmètre, 111 quartiers entrent dans le dispositif, 40 quartiers en sortent.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, **les trois quartiers prioritaires historiques sont maintenus dans le dispositif du contrat de ville 2024-2030 sans évolution de leur périmètre**. Il s'agit de Belleruche (Gleizé, Limas, Villefranche-sur-Saône), Béligny (Villefranche-sur-Saône) et le Garet (Villefranche-sur-Saône).

**Le nouveau contrat de ville, « Engagement Quartiers 2030 » est recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants.**

**Deux autres évolutions viennent modifier le volet « financement » du contrat de ville.** D'une part, les contrats de villes pourront comprendre un **volet investissement** et mobiliser des acteurs privés - bailleurs sociaux, investisseurs privés - pour soutenir des projets identifiés avec les habitants. D'autre part, la circulaire du 23 août 2023 fixe un **objectif de 50% de financements pluriannuels par convention pluriannuel d'objectifs (CPO)**, en particulier pour le soutien au fonctionnement des petites associations<sup>7</sup> et les projets de réussite éducative.

---

<sup>6</sup> Cette liste est arrêtée par décret du 29 décembre 2023

<sup>7</sup> Le terme de petites associations, défini par l'Etat, désigne les associations employant au maximum deux équivalents temps plein

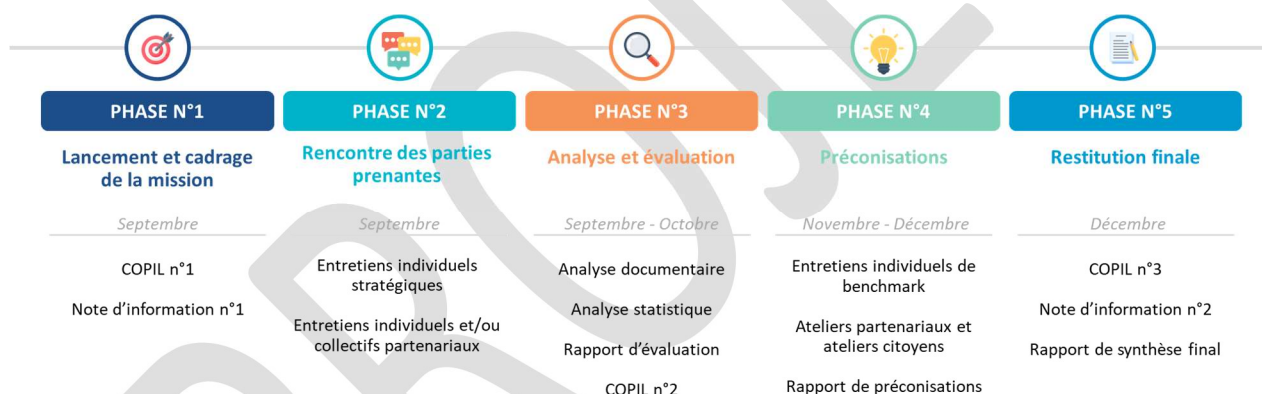


## 1. L'élaboration du contrat de ville « Engagement Quartiers 2050 »

### Présentation de la méthodologie d'élaboration

Prenant en référence la lettre de cadrage du ministre de la Ville en date du 3 avril 2023 et la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, la Communauté d'agglomération a initié un travail de réflexion sur le contrat de ville 2024-2030 dès juin 2023, en réunissant les habitants et les acteurs locaux lors d'une matinée. Celle-ci avait pour objet de partager le diagnostic du territoire et le bilan des actions menées dans le cadre du contrat de ville 2015-2023, et d'engager la réflexion sur des axes et actions à développer pour répondre aux besoins du territoire.

Cette démarche s'est intensifiée à partir de septembre 2023, avec cinq phases différentes, permettant à la fois d'approfondir l'évaluation du précédent contrat, mais aussi d'élaborer de nouveaux axes stratégiques et leurs plans d'action :



**La première phase** a été consacrée au cadrage de la démarche. Elle a été marquée par un premier comité de pilotage composé des élus chargés de la politique de la ville des communes de Gleizé, Limas, Villefranche-sur-Saône et de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, des directions générales des services de la Communauté d'agglomération et de ces mêmes villes, des représentants de l'Etat en charge de la politique de la ville, ainsi que de la responsable du service Cohésion sociale, Contrat de ville et Réussite éducative de la Communauté d'agglomération. Ce comité a permis de partager les attentes de chacun et de s'engager collectivement dans la construction du nouveau contrat de ville.

**La deuxième phase** a été l'occasion de rencontrer un grand nombre de partenaires du contrat de ville lors d'entretiens individuels et collectifs. Ils ont atteint un double objectif : évaluer la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2023 et identifier les besoins du territoire.

Lors de **la troisième phase**, les trente entretiens conduits ont été enrichis d'une analyse documentaire, afin de réaliser une évaluation du précédent contrat de ville, restituée lors d'un deuxième comité de pilotage. Les signataires ont ainsi pu partager un état des lieux des besoins du territoire et une analyse des principales réussites et axes d'amélioration de la politique de la ville.

**La quatrième phase** a permis la mobilisation des habitants et des partenaires afin de poser les bases partagées des futures orientations du présent contrat de ville. Deux ateliers habitants ainsi que trois ateliers partenariaux ont été organisés afin de partager et ajuster l'évaluation, et construire ensemble les orientations du contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 ». Ces ateliers, ainsi que des entretiens de parangonnage avec trois acteurs de la politique de la ville de territoires voisins ont permis d'identifier les axes de travail structurants pour les partenaires institutionnels et opérationnels.

**La cinquième et dernière phase** a été centrée sur l'organisation d'un comité de pilotage afin d'arbitrer des orientations stratégiques. Cette instance a permis de partager un cap clair et de travailler sur des engagements communs.

Tout au long de cette démarche, des lettres d'information ont été envoyées aux partenaires du contrat de ville afin de maintenir une dynamique de projet avec chacun d'entre eux.

Le délégué du préfet à la politique de la ville a été associé à chacune de ces étapes, permettant ainsi de croiser l'approche locale et le cadre national.

## Une démarche participative

La démarche d'élaboration du contrat de ville s'est inscrite dans une dynamique participative, mobilisant successivement les partenaires et les habitants des trois quartiers prioritaires.

### Une rencontre partenariale et citoyenne autour du contrat de ville le 8 juin 2023 :

- Près de 50 participants partenaires et habitants qui se sont mobilisés pour partager l'état des lieux au sein des quartiers politique de la ville
- Quatre ateliers pour mettre au travail les quatre thématiques suivantes : éducation et parentalité, insertion et formation, citoyenneté et vivre ensemble, cadre de vie
- Quatre préoccupations principales faisant l'objet de nombreux échanges : lieux pour accueillir les structures associatives au sein des quartiers politique de la ville, la volonté de faire réseau entre partenaires du contrat de ville, la volonté de disposer de temps fédérateurs et festifs entre habitants pour renforcer le lien social, la place de la communication vers et entre les partenaires/ vers les habitants.

### Deux ateliers citoyens à Belleroche et à Béligny le 13 novembre 2023 :

- Des ateliers en deux temps : la restitution d'éléments de diagnostic et une réflexion autour de pistes d'actions ;
- Des participants nombreux (une vingtaine par atelier) et intéressés qui ont exprimé une volonté d'être associés plus régulièrement ;
- Un mélange d'habitants et d'acteurs de terrain apprécié ;
- Plusieurs problématiques phares qui ont monopolisé le débat : le cadre de vie (question des déchets notamment), la sécurité, le lien entre les jeunes et les entreprises, l'inclusivité du sport et la réussite éducative.

### Trois ateliers partenariaux le 23 et le 24 novembre 2023 :

- Globalement, une mobilisation forte des partenaires sur ces temps (certains étant présents sur les 3 ateliers. 60 participants sur ces trois ateliers) ;
- Un atelier de restitution du diagnostic qui a permis un enrichissement de celui-ci (exemple : la question du cadre de vie a suscité de nombreuses propositions) ;
- Un atelier focalisé sur la gouvernance du contrat de ville qui a mis en évidence l'importance de temps dédiés aux échanges entre partenaires du contrat de ville sur des thématiques ciblées ;
- Un atelier proposant une projection sur le prochain contrat de ville avec l'identification d'orientations prioritaires (accès aux droits/soins, emploi et insertion, réussite éducative et cadre de vie) et de pistes d'actions.

Tout au long de sa mise en œuvre, le contrat de ville maintiendra cette dynamique participative, qui permet à la fois d'être à l'écoute des besoins des habitants et de créer une synergie entre les partenaires.

## 2. Les orientations stratégiques du contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 »

Prenant en compte les réflexions issues de cette démarche participative, l'Etat, la Communauté d'Agglomération et les communes ont défini quatre orientations stratégiques pour le contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » :

- Favoriser l'accès et le maintien à l'emploi des personnes, en renforçant le lien avec les entreprises et en repensant l'offre à destination des habitants des quartiers ;
- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique dans les trois quartiers politique de la ville et se doter d'une véritable Gestion sociale et urbaine de proximité ;
- Favoriser l'accès aux droits et lutter plus efficacement contre les phénomènes de non-recours (santé, français, numérique) ;

Favoriser la réussite éducative des jeunes des quartiers politique de la ville, tout en confortant le travail initié en matière d'accompagnement à la parentalité. Non hiérarchisées entre elles, les orientations se déclinent en objectifs opérationnels qui visent à répondre aux enjeux locaux identifiés comme étant prioritaires.

Deux thématiques transversales infusent ces orientations stratégiques :

- l'égalité femmes-hommes ;
- l'environnement.

Par ailleurs et se saisissant de l'opportunité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la thématique sport sera investi en 2024, avec des actions spécifiques, qui pourront être reconduites les années suivantes. Il en est de même pour la thématique culture qui, avec le sport constitue un outil d'émancipation sociale dans les quartiers.

## Favoriser l'accès et le maintien à l'emploi des personnes, en renforçant le lien avec les entreprises et en repensant l'offre à destination des habitants des quartiers

### Éléments clefs de diagnostic

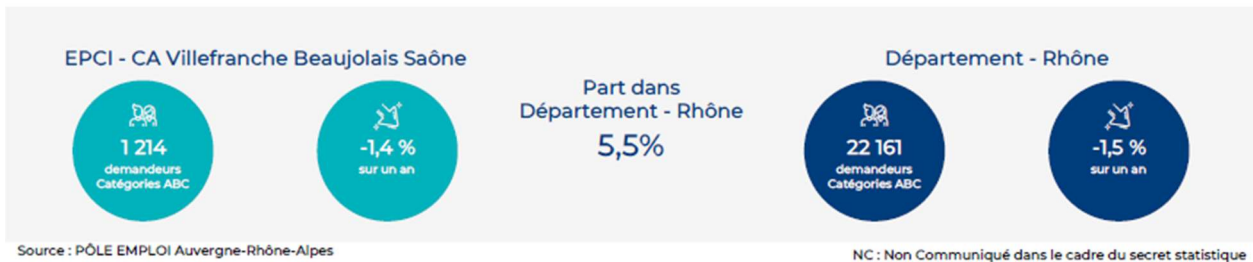
Le contrat de ville 2015-2023 a fait du pilier « Développement de l'activité économique et de l'emploi » une priorité, en engageant d'importantes subventions (environ 45% de l'ensemble des subventions sur la période) pour répondre aux enjeux d'insertion des habitants des quartiers politique de la ville. Des acteurs nationaux (France Travail, Mission Locale, etc.) et locaux (structures d'insertion par l'activité économique et associations) œuvrent en faveur de la formation, de l'insertion et de l'emploi à travers des actions nombreuses et ciblées.

A l'aune des indicateurs d'activité, ces actions ne semblent apporter que des réponses partielles. Les bénéficiaires et les partenaires identifient notamment les difficultés suivantes : maintenir le lien d'accompagnement dans la durée, construire des relations de proximité entre la population active des quartiers et entreprises. Le taux de chômage demeure élevé dans les trois quartiers politique de la ville, tout comme la part des emplois précaires dans le taux d'emploi. En conséquence, la précarité continue de croître dans les quartiers politique de la ville.

GRAPHIQUES :

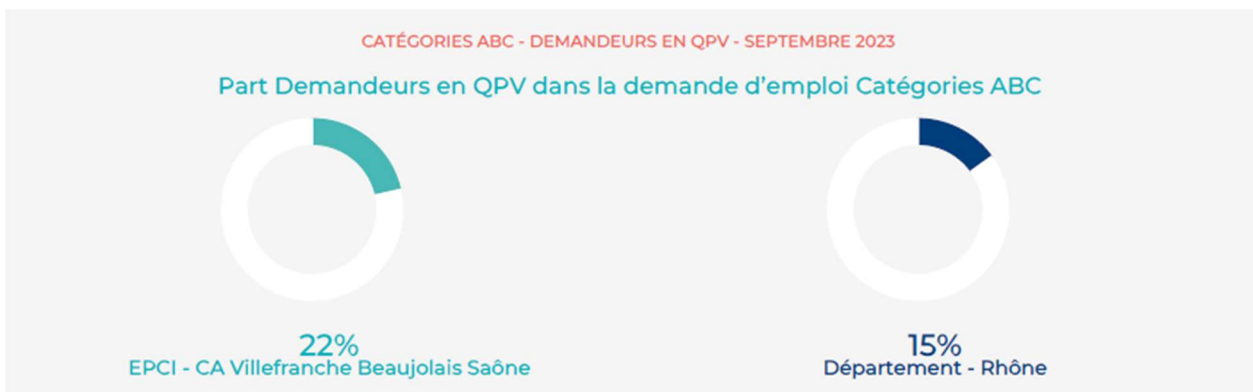
CATÉGORIES ABC - DEMANDEURS EN QPV - SEPTEMBRE 2023

### Les demandeurs d'emploi



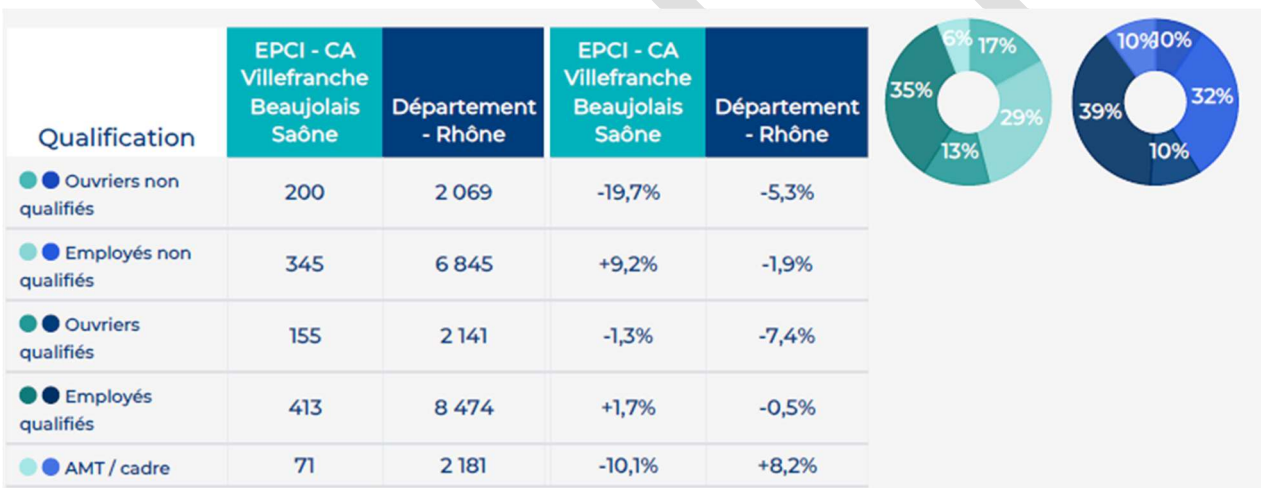
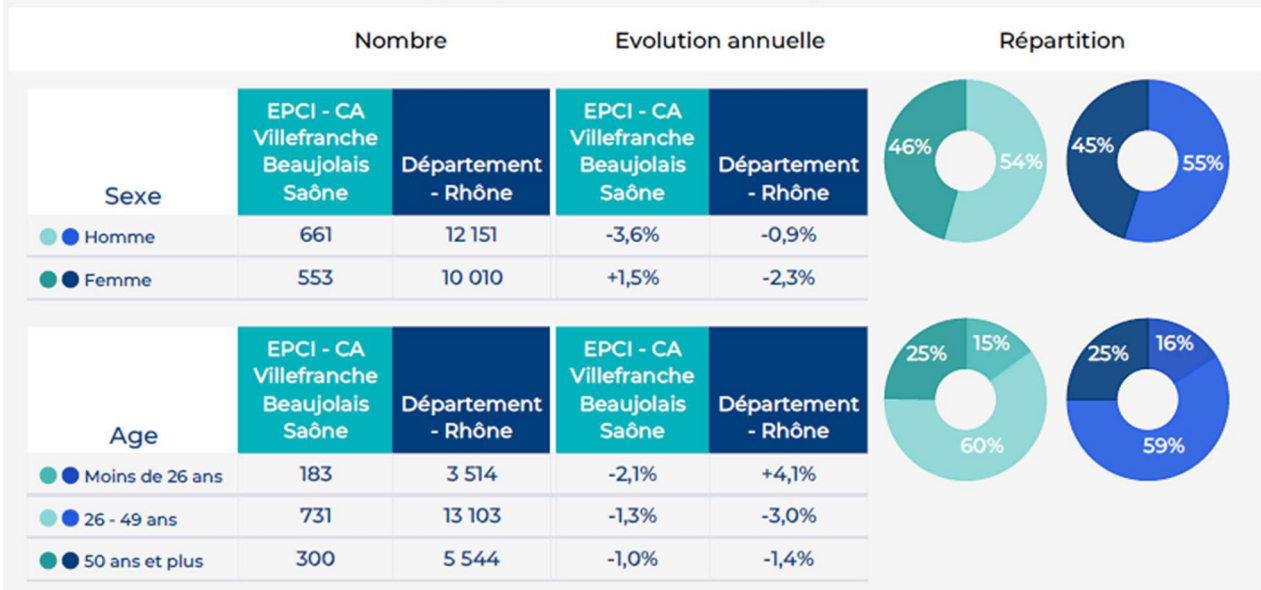
CATÉGORIES ABC - DEMANDEURS EN QPV - SEPTEMBRE 2023

### Part Demandeurs en QPV dans la demande d'emploi Catégories ABC



CATÉGORIES ABC - DEMANDEURS EN QPV - SEPTEMBRE 2023

Typologie des demandeurs d'emploi



**Les enjeux / orientations qui en découlent**

- Mobiliser les clauses d'insertion pour les habitants des Quartiers Politique de la Ville ;
- Mettre en place des actions de remobilisation pour l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées (mobilisation du droit commun en priorité) ;
- Favoriser le rapprochement entreprises et demandeurs d'emploi : Objectif emploi, Place de l'emploi et de la formation, job dating, etc. ;
- Assurer une mobilité physique continue et effective des citoyens (habitants des trois Quartiers Politique de la Ville ou non), en levant les freins matériels et psychologiques à la mobilité.

## **ENCART : La mobilisation du droit commun de l'Etat sur le champ de l'emploi et les acteurs spécifiques pour faire levier sur l'insertion professionnelle<sup>8</sup>**

Les dispositifs nationaux sont mobilisés par les opérateurs du service public de l'emploi avec une cible prioritaire que sont les publics des quartiers prioritaires. Ainsi, l'opérateur France Travail accompagne les demandeurs d'emploi issus des quartiers politique de la ville au même titre que les demandeurs d'emploi hors quartiers politique de la ville. Il développe également des dispositifs spécifiques tels que la Place de l'emploi et de la formation pour aller au plus près des publics en recherche d'emploi au sein des quartiers et renforce ses moyens avec une équipe de conseillers dédiées à l'accompagnement de ce public.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) s'appuie sur le service proposé par France Travail et peut également mobiliser des crédits pour construire des actions spécifiques en direction des publics Quartiers Politique de la ville.

D'autres structures publiques ou partenaires du service public de l'emploi mènent des actions sur l'insertion professionnelle des résidents des quartiers : la Mission Locale pour les jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire ou sans emploi, Cap emploi pour les personnes en situation de handicap, ainsi que les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Enfin, les actions conduites par ces mêmes acteurs en partenariat avec d'autres sur les freins à l'emploi tels que la mobilité, la garde d'enfants ou encore l'apprentissage du français, participent à renforcer l'employabilité des publics des quartiers politique de la ville.

---

<sup>8</sup> *Paragraphe en cours d'écriture avec France Travail*  
Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

## **Renforcer la sécurité et la tranquillité publique dans les trois Quartiers Politiques de la Ville et se doter d'une véritable Gestion sociale et urbaine de proximité**

---

### **Éléments clefs de diagnostic**

Cette priorité stratégique fait écho aux travaux menés dans le cadre du pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain ». Elle recouvre deux thématiques centrales que sont la sécurité et tranquillité publique et la Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP).

La sécurité relève de la compétence de l'Etat et des communes, à travers le pouvoir de police du Maire.

Les problématiques principales en matière de sécurité et tranquillité publique sont les suivantes : trafics de stupéfiants, rodéos, mécanique sauvage, incivilités.

Les forces de l'ordre, Police nationale et Police municipale, travaillent en coordination pour assurer une couverture du territoire, dans une double logique de prévention et d'intervention. Des patrouilles régulières sont organisées notamment à la sortie des écoles, dans les parcs et les jardins. De plus, un travail est réalisé autour des relations police-population.

En parallèle, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR) permet de réaliser une veille sur les principaux enjeux du territoire.

Malgré l'ensemble des actions conduites, la sécurité demeure une préoccupation et les habitants n'hésitent pas à en faire part lors des temps de travail auxquels ils sont associés. En ce sens, des objectifs très opérationnels sont visés à destination des publics jeunes souvent objets de nuisances et d'occupations anarchiques d'espaces communs dans les entrées et les parties communes d'immeubles ou jardins publics.

La gestion sociale et urbaine de proximité vise à améliorer le fonctionnement des quartiers par une gestion concertée au plus près des besoins et des usages. Son principal objectif est de mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent ensemble à la qualité du cadre de vie offert aux habitants. Ainsi, elle concerne aussi bien les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les services de l'Etat, les associations et que les habitants.

Relèvent alors de la gestion sociale et urbaine de proximité les actions des services des villes et de la Communauté d'Agglomération : Espaces verts et propreté urbaine, collecte et valorisation des déchets, Sécurité et Proximité.



En mobilisant les crédits de l'exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)<sup>9</sup>, les bailleurs sociaux réalisent notamment des actions de sur-entretien des espaces résidentiels, d'enlèvement des encombrants, de tranquillité résidentielle avec un prestataire spécialisé, mais aussi d'animations, de lien social et de vivre ensemble.

Sur la période écoulée, de nombreuses actions ont été menées par les bailleurs sociaux. La mise en lien systématique avec les actions des communes et de la Communauté d'Agglomération restent à améliorer afin d'amplifier l'impact de celles-ci.

Par ailleurs, ces actions gagneront à mieux impliquer les habitants en les associant à chacune des étapes : de la conception à la mise en œuvre et ce d'autant plus qu'ils expriment des attentes fortes sur les différentes thématiques concernées.

La gouvernance sera ainsi repensée avec chacun des acteurs en intégrant ces enjeux partagés.

#### **Les enjeux / orientations qui en découlent**

- Rédiger une nouvelle feuille de route partagée de la Gestion sociale et urbaine de proximité entre la Communauté d'Agglomération, les communes concernées, les bailleurs et l'Etat dans le sens d'une amélioration de la coordination ;
- Renforcer les actions d'amélioration du cadre de vie (embellissement, végétalisation, accessibilité, etc.) et de la collecte et la valorisation des déchets ;
- Encourager la mixité dans l'espace public et lutter contre l'occupation anarchique grâce à la coordination Police nationale et Police municipale et à la mobilisation des moyens du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

#### **ENCART : Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, un dispositif pour répondre aux enjeux de tranquillité publique et de prévention de la délinquance**

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Radicalisation (CLSPDR) est un dispositif qui a pour mission la centralisation des informations relatives aux problématiques repérées en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance à l'échelle de la ville de Villefranche-sur-Saône ainsi que la mise en place d'actions concrètes et conjointes pour y remédier. Placé sous la responsabilité du Maire, il met en lien un ensemble d'acteurs varié impliqué sur ces

<sup>9</sup> L'article 1388 bis du Code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de TFPB de 30% s'ils sont situés dans un QPV  
Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

thématiques. Il s'agit notamment la Police municipale et la Police nationale, le Parquet, l'Education nationale, les bailleurs sociaux, les transporteurs. Les membres du CLSPDR se réunissent régulièrement dans le cadre de groupes de travail thématique, dans l'objectif de développer une stratégie d'action locale, opérationnelle et ciblée, structurée autour d'axes prioritaires. En 2023, le CLSPDR a notamment conduit des actions contre les violences intrafamiliales (Semaine du ruban blanc et Journée internationale des droits des femmes) et contre le harcèlement en milieu scolaire. Il a mis en place deux groupes de travail, un premier avec les bailleurs sociaux sur le sujet de la tranquillité résidentielle et un second avec l'Education Nationale. Un troisième groupe de travail sur les incivilités est en projet. Enfin, le CLSPDR développe la vidéoprotection sur le territoire et coordonne l'apprentissage du vélo dans le cadre du projet « le savoir rouler » au sein des écoles primaires de Villefranche-sur-Saône.

PROJET

## Favoriser l'accès aux droits et lutter plus efficacement contre les phénomènes de non-recours : santé, français, numérique

---

### Éléments clefs de diagnostic

L'accès aux droits repose sur les Maisons de quartier et sur un opérateur labélisé France Services, installé au sein de Belleruche. Bien que les usagers expriment une certaine satisfaction vis-à-vis du service rendu, des progrès restent à faire pour que davantage d'habitants aient recours au service. Des actions d'« aller-vers » seront mises en œuvre.

Un des volets de l'accès aux droits est l'accès aux soins. Ce sujet spécifique ne faisait pas partie des objectifs du précédent contrat de ville.

La récente Maison de santé pluridisciplinaire de Belleruche constitue un outil d'augmentation de l'offre médicale et permet également des actions de prévention. En revanche au-delà de la présence de deux pharmacies, le quartier de Béligny ne compte aucun professionnel de santé. Quelques-uns sont présents aux abords immédiats.

La thématique santé est identifiée parmi les priorités. Parallèlement au contrat de ville, la Communauté d'Agglomération signera du Contrat local de santé (CLS) à destination de l'ensemble des habitants dont ceux des quartiers politique de la ville.

Le droit commun de la santé porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sera également sollicité, avec notamment une réflexion quant à la conduite d'actions de médiation en santé et de prévention.

En dehors des actions ci-identifiées, d'autres menées dans les quartiers, favorisent l'accès aux droits :

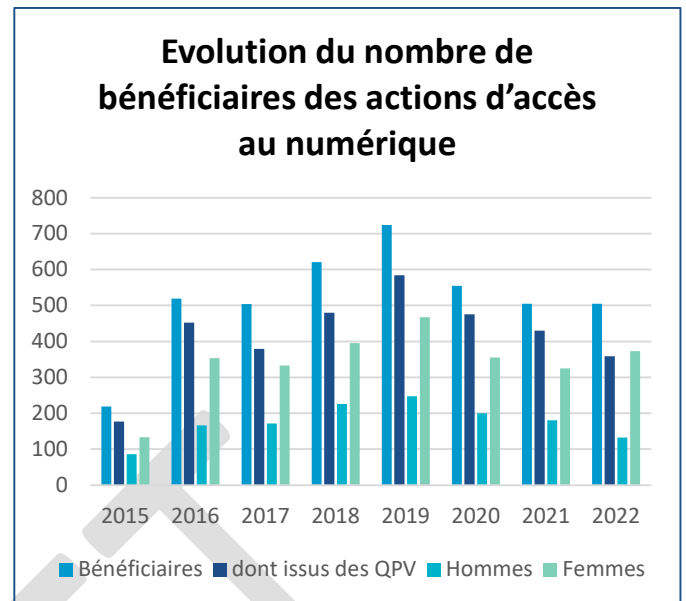
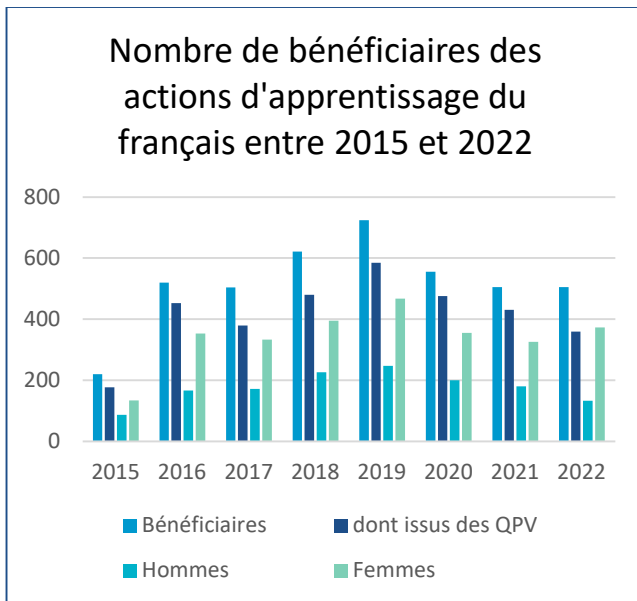
- L'apprentissage du français, thématique bien investie lors du précédent contrat de ville, a donné lieu à de nombreuses actions qui permettent de disposer d'une offre substantielle. Cette thématique répond aux besoins importants de publics variés (hommes ; femmes, jeunes, etc.) ;
- L'accès au numérique a également été investi lors du précédent contrat de ville. Les besoins concernent essentiellement la formation et dans une moindre mesure le matériel. Les actions soutenues ont touché un public réduit. La fracture numérique demeure une réalité pour certains habitants en situation de précarité, amplifiant les difficultés d'accès aux

droits et à l'emploi. La thématique gagnera à une plus grande coordination entre les acteurs du territoire et un meilleur pilotage global afin d'accroître son impact.

#### **Les enjeux / orientations qui en découlent**

- Evaluer, au regard des orientations du Contrat local de santé, les opportunités de mise en place d'actions de médiation santé au sein des Quartiers Politique de la Ville ;
- Mettre en place des actions d' « aller-vers » en matière de prévention et de santé avec les partenaires du Contrat local de santé ;
- Accompagner la Maison de santé pluridisciplinaire de Belleroche pour déployer des actions ;
- Créer une logique de parcours pour les apprenants de la langue française en s'appuyant sur les différentes propositions et offres de formations des acteurs du territoire via un outil de type « plateforme » ;
- Renforcer l'offre en matière de numérique sur le territoire pour autonomiser le public des Quartiers Politique de la ville ;
- Rendre mieux visible et accessible l'offre de formation en matière de numérique (meilleure mobilisation des outils : plaquette, Pole Ressources Jeunesse Numérique, etc.).

## GRAPHIQUES :

**ENCART : Un Contrat local de santé pour répondre aux besoins des habitants**

Dans le cadre de son plan de mandat 2021-2026, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a décidé de s'engager dans le domaine de la santé en mettant en œuvre un Contrat local de santé.

A l'issue du diagnostic, cinq objectifs stratégiques ont été définis :

- Perdre soin des professionnels des métiers de la santé et de l'accompagnement ;
- Prévenir et accompagner la perte d'autonomie et le vieillissement ;
- Agir pour un environnement favorable à la santé ;
- Promouvoir la santé mentale ;
- Réduire les inégalités territoriales de santé.

Dans le cadre d'une démarche participative entre les acteurs du territoire, le plan d'actions est en cours d'élaboration.

Mobilisant une dizaine de partenaires signataires dont l'Agence régionale de Santé, le CLS sera signé courant 2024 pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

## **Favoriser la réussite éducative des jeunes des Quartiers Politique de la ville, tout en confortant le travail initié en matière d'accompagnement à la parentalité**

### **Éléments clefs de diagnostic**

Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône proposent une offre diversifiée à destination des enfants et leurs parents : centre de loisirs, sorties parents/enfants, aide aux devoirs, aide au passage du BAFA, etc. Les habitants des quartiers prioritaires peuvent ainsi bénéficier de cette offre de services de droit commun.

En complémentarité, le Programme de réussite éducative (PRE) présent depuis 2006 sur le territoire de la Communauté d'agglomération vise à favoriser l'égalité des chances des familles et la réussite des enfants et jeunes de 2 à 16 ans issus des quartiers prioritaires. Ce dispositif complet, croisant mise en réseau, accompagnements individuels et collectifs a rencontré son public et est largement investi et reconnu par les partenaires.

Depuis 2022, il s'articule avec la Cité éducative de Villefranche-Gleizé-Limas qui vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans issus des quartiers politique de la ville. Celle-ci s'ordonne autour d'une stratégie partenariale élargie en matière d'éducation, associant les parents, les communes et les acteurs éducatifs dont ceux de l'Education nationale (écoles, collèges, lycées, Inspection d'académie).

Les actions menées par l'ensemble de ces acteurs seront poursuivies et développées afin de renforcer l'offre socio-culturelle et de loisirs de proximité et de toucher un public toujours plus large en tissant et resserrant les liens avec les dispositifs de droit commun.

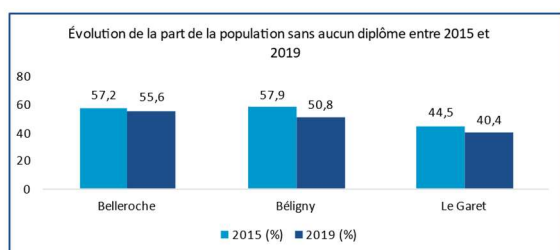
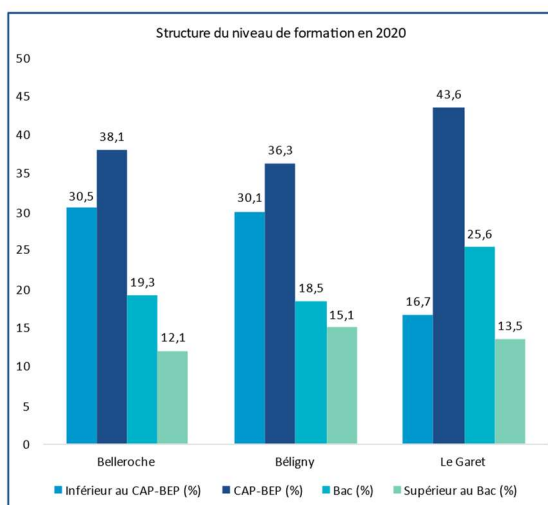
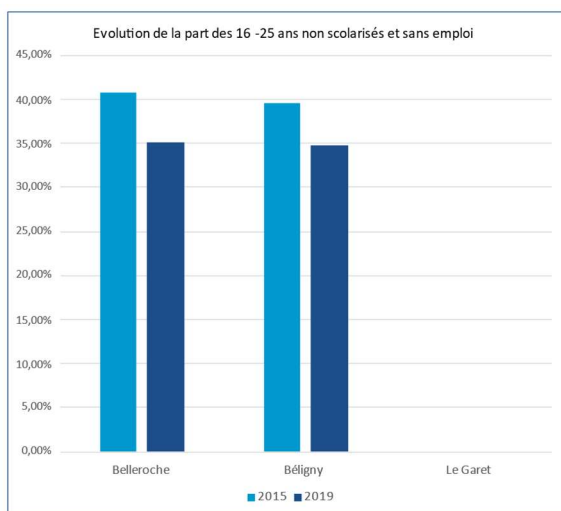
Le sujet de la parentalité contribue également à la réussite éducative des enfants des quartiers politique de la ville. Ce sujet a été diversement investi dans le précédent contrat de ville. L'action du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) qui portait le Programme de réussite éducative<sup>10</sup>, a participé à la rendre plus visible au travers de l'organisation de cafés des parents, d'ateliers thématiques ou encore d'ateliers jeux parents/enfants au sein des écoles. Cette thématique sera renforcée en lien avec le droit commun, et notamment avec les actions conduites dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse par les différents services et associations.

---

<sup>10</sup> L'équipe du PRE et parentalité a intégré les services de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône au 1<sup>er</sup> janvier 2024, amenant ainsi la dissolution du CIAS

Ces actions s'inscriront également dans les objectifs de la Convention territoriale globale conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

## GRAPHIQUES :



## Les enjeux / orientations qui en découlent

- Renforcer les actions du Programme de réussite éducative, dont les clubs langage ;
- Renforcer les actions communes entre la Cité éducative, le contrat de ville et le droit commun, notamment sur le volet parentalité ;
- Etendre les cafés des parents à d'autres écoles du territoire ;
- Créer un espace de concertation / lieu ressource autour de la parentalité.

## ENCART : Le Programme de réussite éducative et la Cité éducative de Villefranche-Gleizé et Limas, deux dispositifs pour favoriser l'égalité des chances des enfants issus des quartiers prioritaires

Le programme de réussite éducative est un dispositif inter-partenarial financé principalement par l'Etat (Agence nationale de cohésion des territoires) et la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône. Depuis sa création en 2006, le programme de réussite éducative a

accompagné près de 1 500 enfants et leurs familles et a mis en place un grand nombre d'actions et d'ateliers pour répondre de façon adaptée aux besoins du public accompagné.

En complémentarité avec ce dispositif, la Cité éducative mise en place en 2022 s'est appuyée sur les 19 établissements scolaires couverts par son périmètre et a permis de mettre en œuvre 40 actions spécifiques bénéficiant prioritairement aux jeunes des quartiers politique de la ville avant, pendant et après le temps scolaire. Quelques exemples de ces actions : organisation d'un Forum de l'alternance, déploiement de Clubs langages en lien avec le Programme de réussite éducative pour « les petits parleurs », équipement d'ordinateurs portables pour des collégiens et lycéens avec un programme de formation.

Dans le cadre d' « Engagement Quartiers 2030 », le lien entre la Cité éducative, le contrat de ville, le Programme de réussite éducative sera renforcé, pour continuer d'identifier des besoins de compléments, notamment en direction des jeunes et des parents.



## **Les sujets égalité femmes-hommes et développement durable comme thématiques transversales, venant infuser chacune des orientations stratégiques**

Les thématiques de l'égalité femmes-hommes et de l'environnement ont été identifiées par les partenaires institutionnels comme devant être pleinement intégrées au contrat de ville.

Elles s'affichent comme des priorités transversales venant alimenter les quatre orientations stratégiques. Ainsi, l'ensemble des acteurs intervenant dans le cadre du contrat de ville devront, prendre en compte ces 2 thématiques de la conception à la mise en œuvre des projets.

Non seulement les projets devront tendre vers ces deux objectifs, mais ils devront également participer à la sensibilisation et à la prise de conscience des habitants vis-à-vis de ces enjeux.

### **1.1.1 - Renforcer l'égalité femmes-hommes, en menant des actions ciblées et en faisant de cet enjeu un prérequis à la conception et à la conduite de toutes les actions**

#### **Éléments clefs de diagnostic**

Définie comme devant irriguer la totalité des actions soutenues par le contrat de ville, cette thématique nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Un soutien spécifique pour qu'ils renforcent leur capacité à porter l'égalité femmes-hommes sera envisagé au travers d'actions de sensibilisation / formation ou d'invitations à ce qu'ils proposent des actions par exemple dans le cadre de journées ou d'événements tels que la Journée des droits des femmes ou la Semaine du ruban blanc.

En complémentarité, la question de l'égalité femmes-hommes est prise en compte dans les réflexions d'aménagement de l'espace public pour favoriser la mixité dans le cadre du PRU.

#### **Les enjeux / orientations qui en découlent**

- Faire de l'égalité femmes-hommes un critère dans la mise en œuvre des actions du contrat de ville ;
- Favoriser une plus grande mixité dans l'espace public au sein des trois quartiers politique de la ville.

### **1.1.2 - S'engager collectivement sur la protection de l'environnement en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire et en développant la conscience environnementale des habitants**

#### **Éléments clefs de diagnostic**

Un des enjeux principaux de cette thématique est de sensibiliser les publics dont les préoccupations peuvent être de prime abord éloignées de la protection de l'environnement. La

précarité, l'insertion, le cadre de vie, l'accès aux droits figurent en effet en premier dans l'ordre des préoccupations des publics de la politique de la ville.

Il s'agira, dans le cadre du contrat de ville, de créer des passerelles entre la protection de l'environnement et les axes stratégiques du contrat de ville en questionnant systématiquement les actions à l'aune de cette thématique, tant au stade de leur conception que de leur mise en œuvre. Elles intégreront ainsi un volet environnemental.

#### **Les enjeux / orientations qui en découlent**

- Travailler avec l'ensemble des acteurs à la sensibilisation à la thématique environnementale ;
- Sensibiliser les habitants des quartiers politique de la ville aux enjeux environnementaux.

**FOCUS :** Le Verger des Cygnes et le jardin partagé de Belleruche, deux projets qui illustrent la nature en ville

Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de Belleruche, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a planté en 2021 plus de 1 000 arbres et arbustes fruitiers et d'ornement sur l'espace de l'ancienne barre des Cygnes (chênes, ormes, érables, figuiers, pommiers, etc.). Cette pépinière collective « Le Verger des Cygnes » est ouverte et accessible à tous, avec l'idée de répartir les arbres dans le quartier au fur et à mesure de sa transformation.

Dans la continuité de ce projet, un jardin partagé situé sur une parcelle rue Pierre Montet, a ouvert en 2023. Ce jardin partagé, avec sa cabane, son composteur et ses bacs de jardinage est un lieu de rencontre, de partage et de pédagogie autour de la nature et de l'agriculture urbaine.

## **Le sport et la culture, des thématiques sous les projecteurs en 2024 et objets d'actions spécifiques tout au long du contrat de ville « Engagement 2030 »**

---

### **1.1.1 - Le sport**

#### **Éléments clefs de diagnostic**

Les équipements et les activités sportives sont nombreux au sein des trois quartiers prioritaires et tendent à se diversifier avec des propositions nouvelles - terrains de basket et activité boxe par exemple - afin de mieux toucher l'ensemble des publics, et notamment le public jeune féminin.

La tranche des plus de 25 ans fréquente peu les équipements et les activités proposées.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 constitue également une opportunité pour la mise en valeur des actions sportives menées dans le cadre de la politique de la ville, pour découvrir et promouvoir les valeurs de l'olympisme, et bénéficier de l'élan suscité par cette manifestation populaire de grande ampleur. A ce titre, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a été labélisée « Terre de jeux 2024 » et la semaine olympique et paralympique organisée depuis 2022 permet à plusieurs centaines de scolaires de tous les quartiers de pratiquer de nouvelles disciplines, notamment les disciplines paralympiques.

Ainsi, outil de cohésion sociale, la thématique « sport » continuera à faire l'objet d'une attention dans le cadre d'« Engagement Quartiers 2030 » et veillera à toucher un large public.

#### **Les enjeux / orientations qui en découlent**

- Profiter de l'opportunité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 pour amener les acteurs qui interviennent dans les trois quartiers politique de la ville à investir davantage la thématique sport ;
- Valoriser la présence d'équipements, d'actions et d'acteurs de droit commun au sein des trois quartiers politique de la ville ;
- Développer une offre sportive à destination d'un plus large public, en particulier le public féminin ;
- Permettre l'expérimentation et encourager les nouvelles propositions d'acteurs sportifs, ponctuelles ou pérennes au sein des quartiers politique de la ville.

### 1.1.2 - La culture

Le sujet est largement investi par le champ scolaire avec des propositions riches mises en place dans le cadre du Plan local d'éducation artistique et culturelle (PLEAC).

Il gagnera à être enrichi d'actions culturelles à destination de l'ensemble des habitants.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, événement sportif et culturel, pourrait agir comme un effet levier pour favoriser les projets culturels en direction des habitants des quartiers prioritaires dès 2024.

Tout comme le sport, la culture est un outil de cohésion sociale fort qui permet d'approcher des publics nouveaux et variés. Elle est également une porte d'entrée pour amener vers des sujets plus spécifiques et à l'approche moins immédiate.

#### Les enjeux / orientations qui en découlent

- Renforcer la mobilisation des acteurs de droit commun sur le sujet culturel pour mener des actions en direction des habitants des 3 quartiers politique de la ville, notamment avec le plan local d'éducation artistique et culturel ;
- S'appuyer sur des dispositifs et structures existants dans les quartiers politique de la ville pour développer la place de la culture ;
- Proposer des actions culturelles permettant d'attirer les habitants de l'ensemble du territoire ;
- Permettre l'expérimentation et encourager les propositions par de nouveaux acteurs culturels.

### 3. La gouvernance du contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 »

## La gouvernance, la participation des habitants et l'évaluation

---

### 1.1.1 - La gouvernance et l'animation

Le contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » constitue une opportunité de repenser la dynamique d'animation du réseau des partenaires : élus, services de l'Etat, institutions, associations, agents des collectivités concernées.

Ainsi, les instances suivantes sont mises en œuvre sur la durée du contrat de ville :

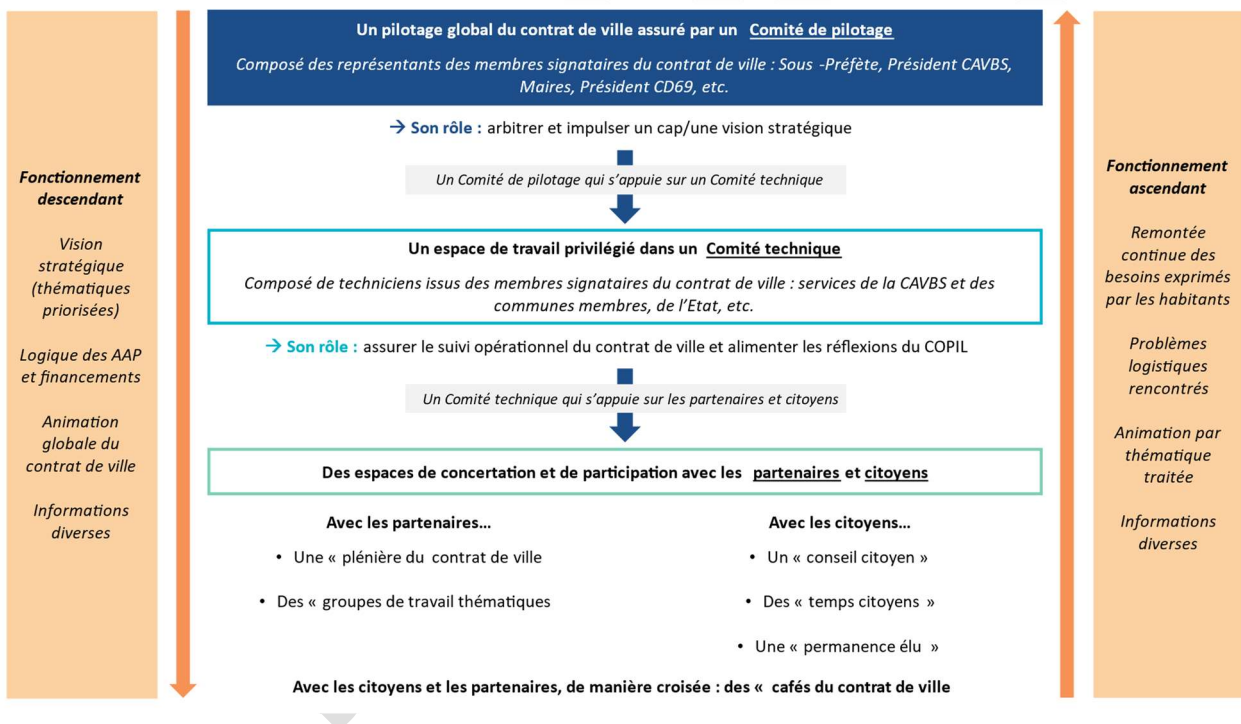
- **Un comité de pilotage**, coprésidé par le Président de la Communauté d'agglomération (ou son représentant) et par le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône et le Sous-Préfet à la Politique de la ville (ou leurs représentants). Cette instance se réunit annuellement et rassemble l'ensemble des signataires pour définir, collectivement et à partir des axes stratégiques du contrat de ville, les orientations à suivre dans l'année ;
- **Un comité technique**, coanimé par le responsable du service Cohésion sociale, Contrat de ville et Réussite éducative de la Communauté d'agglomération, et le délégué au Préfet à la politique de la ville. Ce comité technique biannuel suit les modalités de mise en œuvre du contrat de ville et prépare la réunion du comité de pilotage. Il réunit les services de l'Etat, les communes signataires et la Communauté d'Agglomération ;
- **Des réunions techniques thématiques** sont animées par la Communauté d'agglomération et le délégué au Préfet à la politique de la ville, et organisées par thématiques (vie associative, culture, sport et renforcement de la citoyenneté ; accès au service public ; accueil de jour et hébergement ; appui parcours d'insertion, création d'activité et mobilité ; maîtrise du français ; éducation et parentalité). Ces réunions invitent les acteurs à présenter un bilan des actions conduites sur l'année en cours et les perspectives envisagées. Elles se déroulent au dernier trimestre de l'année pour préparer la programmation de l'année suivante. Les élus des communes concernées sont conviés ;
- **Un comité de pré programmation**, constitué des représentants des collectivités et organismes financeurs, est chargé d'examiner et de pré-valider la programmation annuelle d'actions présentées au titre de la politique de la ville. Il se réunit au dernier trimestre de l'année n pour préparer la programmation de l'année n +1 ;
- **Des groupes de travail thématiques** permettent aux acteurs intervenant sur un sujet commun de mieux se connaître et de se coordonner afin de proposer des actions complémentaires. Ces

groupes permettent également de faire remonter des éléments de diagnostic, en vue d'adapter les orientations politiques portées par les instances de pilotage. Les thématiques visées sont notamment celles du numérique, de la gestion des déchets et de l'environnement ;

- **Une plénière du contrat de ville** rassemble une fois par an l'ensemble des partenaires du contrat de ville ainsi que les élus concernés. Elle contribue à une meilleure interconnaissance des acteurs, à la communication des principaux projets du contrat de ville, à la capitalisation et à l'échange de bonnes pratiques.

L'animation et la coordination de chacune de ces instances est assurée par le service Cohésion sociale, Contrat de ville et Réussite éducative de la Communauté d'agglomération.

Schéma synthétique des instances du contrat de ville :



### 1.1.2 - La participation des habitants

La participation des habitants, qui ont, eux aussi, un rôle essentiel à jouer dans ce contrat de ville pour se saisir pleinement des actions proposées en faveur de leur quartier, a constitué un enjeu fort du contrat de ville 2015-2023. Malgré une volonté affirmée et des moyens importants pour accompagner la démarche, la mobilisation des habitants s'est peu à peu essoufflée. A ce jour, seul le conseil citoyen de Belleruche demeure actif notamment grâce à la démarche PRU engagée dans le quartier.

Dans les trois quartiers politique de la ville, le constat est identique. Les conseils citoyens ont été confrontés à une difficulté de mobilisation des publics, en particulier celui des jeunes. De plus, ils peinent à garantir l'expression de la diversité présente dans les quartiers.

**Un des principaux enjeux d' « Engagement Quartiers 2030 » est la mobilisation renouvelée des habitants.**

Pour ce faire, de nouvelles modalités sont mises en œuvre et seront amplifiées :

- **Des temps citoyens**, moins institutionnalisés, permettent l'engagement ponctuel et irrégulier d'habitants ne souhaitant pas s'engager dans la durée mais s'intéressant au contrat de ville et / ou aux actions conduites dans le cadre du PRU. Les habitants peuvent alors être informés et invités à participer à la mise en œuvre de projets dans les quartiers tels que l'animation du jardin partagé de Belleruche, la création d'un parc ludique et sportif ou encore la réalisation d'un projet artistique ;
- **La permanence élu** au sein du quartier donne la possibilité aux habitants d'échanger en direct avec l'élu en charge des renouvellements urbains, contrat de ville et cohésion sociale à la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône ;
- **Les cafés du contrat de ville** proposent d'échanger sur des thématiques faisant l'objet de fortes attentes de la part des habitants. Réunissant habitants, partenaires et agents de l'agglomération et des communes, ils ouvrent un espace d'échanges et favorisent l'interconnaissance et l'émergence d'idées innovantes pour répondre aux enjeux locaux. A l'image des temps citoyens, ils permettent la participation ponctuelle d'habitants.
- **La participation à des instances de gouvernance du contrat de ville d'un ou plusieurs représentants d'habitants.** Si les modalités doivent encore être définies, l'ouverture de ces instances aux habitants pour que ces derniers soient informés des projets en cours et fassent remonter leurs besoins est souhaitée.

Ces différents niveaux de participation sont complémentaires : les habitants peuvent participer aux temps qu'ils souhaitent. Ils sont également évolutifs tout au long de la période du contrat de ville, l'objectif étant que la participation des habitants soit effective.

PROJET



### 1.1.3 - L'évaluation du contrat de ville

Dans sa mise en œuvre, le contrat de ville s'accompagne d'un volet évaluation. En effet, cette démarche d'évaluation permet de poursuivre **plusieurs objectifs** :

- **Suivre l'avancement des actions** menées au sein des quartiers et identifier les potentiels manques ou difficultés à les conduire ;
- **Mesurer les impacts de ces mêmes actions**, et identifier les changements produits auprès des populations concernées. Cela vise à s'assurer que les acteurs apportent les réponses adaptées aux besoins identifiés et aux problématiques exprimées par les habitants ;
- **Ajuster le plan d'actions**, en repensant les actions mise en œuvre et en réorientant les financements en cas d'absence de résultat significatif ;
- **Valoriser les actions mises en œuvre par les différents acteurs.**

Ainsi et pour répondre à cet enjeu de l'évaluation, les partenaires qui mènent une action financée dans le cadre du contrat de ville compléteront les éléments de bilan et d'impact de leur projet chaque fin d'année. Ces éléments sont transmis au service Cohésion sociale, Contrat de ville et Réussite éducative de la Communauté d'agglomération, qui assure l'évaluation en continu des actions soutenues et partage les données issues de ce travail avec l'ensemble des acteurs.

A horizon 2027, un bilan du contrat de ville à mi-parcours sera réalisé pour mesurer les points forts et les axes d'amélioration des trois premières années écoulées. Ce bilan permettra d'identifier les points d'amélioration et d'ajuster le plan d'actions.

A échéance 2030, une évaluation finale du contrat de ville sera réalisée – à l'image de la démarche conduite en 2022 et 2023 pour l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 – pour permettre la préfiguration du contrat de ville suivant.

## Les moyens mobilisables par les signataires

SIGNATAIRES	AXES GÉNÉRAUX D'INTERVENTION	MOYENS DEDIES AUX QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE
<b>ETAT</b>	<b>Intervention sur l'ensemble des axes de la politique de la ville :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emploi/insertion/formation</li> <li>- Habitat/cadre de vie/renouvellement urbain</li> <li>- Sécurité</li> <li>- Santé</li> <li>- Education et parentalité</li> <li>- Cohésion sociale</li> <li>- Vivre ensemble/laïcité/lutte contre les discriminations/égalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens de droit commun</li> <li>- Crédits spécifiques : PRE, Ville et Vie Vacances, Adultes Relais, Quartiers d'été, Cité éducative ...</li> <li>- Crédits renouvellement urbain via l'ANRU</li> </ul>
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>	<b>Intervention centrée sur les axes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique/emploi</li> <li>- Habitat/cadre de vie/renouvellement urbain</li> <li>- Mobilité</li> <li>- Petite enfance, parentalité et Réussite éducative</li> <li>- Santé</li> <li>- Collecte et valorisation des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens de droit commun : cohésion sociale, habitat, développement économique/emploi/insertion, mobilité, déchets/environnement, aménagement, petite enfance, sport et culture, ...</li> <li>- Crédits spécifiques centrées sur les QPV</li> </ul>
<b>VILLES</b>	<b>Intervention centrée sur la gestion directe et en proximité des quartiers :</b> vivre ensemble ; GSUP ; participation des habitants ; éducation et jeunesse ; sport et culture ; rénovation urbaine ; commerces de proximité ; tranquillité et prévention de la délinquance, ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens de droit commun</li> <li>- Crédits spécifiques</li> </ul>
<b>REGION</b>	<b>Intervention centrée sur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education/formation/orientation : gestion des lycées et accompagnement des jeunes</li> <li>- Mobilité et transports</li> <li>- Développement économique et numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens de droit commun</li> <li>- Fons européens</li> </ul>
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>Intervention centrée sur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Insertion/emploi : accompagnement des bénéficiaires du RSA</li> <li>- Cohésion sociale : enfance et prévention spécialisée, personnes âgées/handicapées, soutien à la parentalité</li> <li>- Education : collèges</li> <li>- Santé</li> <li>- Vie associative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens de droit commun : ASE, PMI, Action sociale, Insertion Jeunesse, Autonomie, Culture et Sport ...</li> </ul>
<b>MINISTERE DE LA JUSTICE</b>	<b>Intervention centrée sur l'axe sécurité et tranquillité publique,</b> avec des missions de protection des publics vulnérables, de jugement des conflits et de sanction des comportements interdits	Moyens de droit commun

<b>EDUCATION NATIONALE</b>	<b>Intervention centrée sur l'axe réussite éducative</b> , avec l'ensemble des enseignements et des actions pédagogiques menées au sein des établissements scolaires	- Moyens de droit commun - Crédits spécifiques alloués dans le cadre des établissements situés en REP/REP+
<b>CAF</b>	<b>Intervention centrée sur l'axe social</b> : petite enfance, parentalité, éducation, jeunesse, accès aux droits	- Moyens de droit commun : action sociale, familles, logement, CLAS, REAPP, centres sociaux, jeunesse, ... - Crédits spécifiques
<b>CPAM</b>	<b>Intervention centrée sur l'axe accès aux droits et aux soins</b>	Moyens de droit commun
<b>ARS</b>	<b>Intervention centrée sur l'axe santé</b> , tout particulièrement dans le cadre du Contrat local de santé	Moyens de droit commun
<b>BAILLEURS SOCIAUX</b>	<b>Intervention centrée sur l'ensemble des axes du contrat de ville, et tout particulièrement sur :</b> - Habitat/cadre de vie/renouvellement urbain : GSUP, rénovation urbaine, réhabilitation du parc social - Tranquillité publique et cadre de vie - Participation des habitants et vie sociale (enquêtes de satisfaction des locataires et développement social des quartiers) - Emploi et insertion - Déchets/développement durable et économie d'énergie	- Moyens de droit commun - Crédits spécifiques : abattement Taxe sur le Foncier des Propriétés Bâties (TFPB)
<b>FRANCE TRAVAIL</b>	<b>Intervention centrée sur l'axe emploi/insertion</b> , en particulier à travers l'accompagnement des demandeurs d'emploi	- Moyens de droit commun - Opérations spécifiques en direction des QPV : Place de l'emploi et de la formation, permanences, ateliers, ...
<b>MISSION LOCALE</b>	<b>Intervention centrée sur l'axe emploi/insertion</b> , très spécifiquement sur le public jeune	Moyens de droit commun



## Signatures

**Pour l'Etat**, Fabienne BUCCIO, Préfète de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Rhône

**Pour la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône**, Pascal RONZIERE, Président

**Pour la commune de Villefranche-sur-Saône**, Thomas RAVIER, Maire

**Pour la commune de Gleizé**, Ghislain de LONGEVIALLE, Maire

**Pour la commune de Limas**, Michel THIEN, Maire

**Pour le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes**, Laurent WAUQUIEZ, Président

**Pour le Conseil départemental du Rhône**, Christophe GUILLOTEAU, Président

**Pour le Ministère de la Justice**, Laetitia FRANCCART, Procureure de la République

**Pour l'Education nationale**, Olivier DUGRIP, Recteur de la région Auvergne Rhône-Alpes

**Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, Edith GALLAND, Présidente**

**Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône, Emmanuelle LAFOUX, Directrice**

**Pour l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, Caroline COURREGES, Directrice générale**

**Pour Alliage Habitat, Elodie AUCOURT, Directrice générale**

**Pour Deux Fleuves Rhône Habitat, Guillaume RIO, Directeur général**

**Pour l'Immobilier Rhône-Alpes, Anne WARSMANN, Directrice générale**

**Pour France Travail (ex-Pôle Emploi), Nadine PRENAS, Directrice de l'agence France Travail de Villefranche-sur-Saône**

**Pour la Mission Locale Beaujolais Saône, Muriel BLANC, Présidente**



## Annexes

**Annexe 1** : Photo aérienne QPV Belleruche, 2023 – Source : SIG Communauté d’Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

**Annexe 2** : Photo aérienne QPV Béligny, 2023 – Source : SIG Communauté d’Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

**Annexe 3** : Photo aérienne QPV Le Garet, 2023 – Source : SIG Communauté d’Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

**Annexe 4** : Photo aérienne QVA Troussier, 2023 – Source : SIG Communauté d’Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

PROJET



Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

115 rue Paul Bert – 69400 Villefranche-sur-Saône

[www.villefranche-agglo.fr](http://www.villefranche-agglo.fr)

Réseaux sociaux

Rédaction :

Cabinet Néorizons – [www.neorizons.fr](http://www.neorizons.fr)

Service Cohésion sociale, Contrat de ville et Réussite éducative

Mise en page :

A COMPLETER

Crédits photos :

Tim Douet – [www.timdouet.fr](http://www.timdouet.fr)

Direction de la Communication

Service Système d'information géographique

PROJET